

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CRPF

Question écrite n° 62630

Texte de la question

M. Gérard Hamel * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur les préoccupations exprimées par les centres régionaux de la propriété forestière. Ceux-ci s'inquiètent en effet de l'absence de mise en oeuvre de l'engagement du précédent ministre de redéployer et financer quatre-vingt-neuf postes d'ingénieurs et de techniciens forestiers. Trente emplois ont été effectivement mis en place en 2004 mais rien n'a été fait en 2005 alors que le ministère avait prévu un cadencement de la mise en place de ces emplois par tiers sur trois ans, lors de la présentation du budget 2004 de l'agriculture. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les missions des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), établissements publics à caractère administratif, ont été élargies par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, qui a notamment prévu l'extension progressive de l'obligation de plan simple de gestion (PSG) aux propriétaires de 10 à 25 hectares et l'élaboration de nouveaux documents de gestion sylvicole, accroissant ainsi les compétences et les responsabilités des CRPF. Cette loi consacre également l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans la gestion des forêts privées. Pour tenir compte de cette évolution, trente emplois ont pu être ouverts en 2004, malgré un contexte budgétaire contraint. Ces nouveaux emplois renforcent les capacités des CRPF pour assurer la mise en oeuvre des nouveaux documents de gestion sylvicole, dont la montée en puissance est attendue dans les années à venir, et permettre ainsi à un plus grand nombre de propriétaires de présenter des garanties de gestion durable. Toutefois, la programmation de nouveaux recrutements reste soumise à la nécessité d'une maîtrise des dépenses publiques, qui appelle des efforts partagés. Cet objectif a conduit à différer de nouveaux recrutements et aucun emploi nouveau n'est prévu en 2005. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité reste particulièrement vigilant à l'adéquation des moyens des CRPF aux missions qu'ils exercent sur le terrain et confirme sa volonté de conforter la politique engagée en faveur de la gestion durable des propriétés forestières privées.

Données clés

Auteur: M. Gérard Hamel

Circonscription: Eure-et-Loir (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 62630

Rubrique: Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche **Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3600

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\textbf{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE62630}$

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5795